

Séance du 02 Décembre 2021 à 18h00

DELIBERATION N° 2021_60

Objet : Tarifs 2022 du SEMOCTOM

L'an deux mil vingt et un, le deux du mois de décembre à 18 heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire dans la salle des fêtes de Saint-Léon, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUBY, Président du Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC des Coteaux Bordelais				CDC Convergence Garonne			
Monsieur BARGUE	Ex	Monsieur RICHEZ		Madame DOREAU	X	Monsieur BOUCHET	
Monsieur CAZE	X	Madame DU TEIL		Monsieur JOINEAU		Monsieur REYNAUD	
Madame ZIMMERLICH	X	Madame LHOMET		Madame LENOIR	X	Madame PAVAGEAU	
Monsieur CAZENABE		Madame MOULIA		Monsieur RIBEAUT	X	Monsieur FRECHAUT	
Monsieur VIDEAU	X	Monsieur GREMBLE		Monsieur DAURAT		Monsieur CASIMIR	
Monsieur SEBIE	X	Monsieur COUP		Madame DAN DOMPIERRE	Ex	Madame SABATIER QUEYREL	
Madame BEDAT		Madame SLATCHETKA		CDC du Secteur Saint-Loubès			
Monsieur BISCAICHIPY		Madame MENARD		Monsieur BALLION		Monsieur LA MACCHIA	
Madame MAVIEL	Ex	Monsieur KERSAUDY		Monsieur ANGELI		Monsieur QUENNEHEN	
Monsieur VIANDON		Monsieur VIDAL		Monsieur BIAUJAUD		Monsieur VINCENT	
CDC de Castillon Pujols				Madame BAGOLLE	X	Madame ROCHAUD	
Monsieur LABRO	X	Monsieur RAYNAUD		Madame FAVRE		Madame GRASSHOFF	
Madame FAURE	Ex	Monsieur BLANC		Monsieur SEVAL		Monsieur CHALARD	
Monsieur NOMPEIX		Monsieur DELFAUT		Monsieur COTSAS	X	Madame DA COSTA	
CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers				Monsieur TEISSIER	Ex	Madame ORNON	X
Madame REVAULT		Madame MEURQUIN		Madame MAZUQUE	X	Monsieur SWICA	
Monsieur LEPAGE	X	Madame GUILLORIT-LABUZAN		Communauté des communes rurales de l'Entre-deux-Mers			
Monsieur MONGET	Ex	Monsieur BONNAYZE		Monsieur CONFOLENS		Monsieur DEJEAN	
Monsieur AUBY	X	Monsieur BRUGERE		Monsieur DULON		Monsieur REDON	
Monsieur VACHER		Madame ZEFEL		Monsieur GUERIN	Ex	Madame REYNAUD	
Monsieur JOKIEL	X	Monsieur MALDONADO		Monsieur PUJOL	X	Madame TERRASSON	
Monsieur BUVAT		Madame BREAUD		CDC du Créonnais			
Monsieur BUISSERET	X	Monsieur DIAS		Monsieur LATASTE	X	Monsieur DURAND	
Madame CARLOTTO		Madame SIMON		Monsieur TARBES	Ex	Monsieur MILAN	
Monsieur RODRIGUEZ		Monsieur CHAZALLET		Monsieur REY	X	Monsieur MARTIN	
Madame GOGA	Ex	Monsieur RAPIN		Madame CHIRON-CHARRIER	X	Madame RACHINEL	
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur BORDE	X	Monsieur LAMI	
Monsieur LAMAISON	X	Madame DUPUY		Monsieur PAGES	X	Madame BONNET	
Monsieur BALLESTER	X	Monsieur CHEVALLOT		Monsieur GHEFFAR		Monsieur GUEGAN	
Monsieur CLEMENCEAU	X	Monsieur ELIES		Madame LAFON	X	Monsieur SUBERVIE	
Monsieur PICQ		Monsieur PLATON		Monsieur THARAUD	X	Monsieur CERF	
Madame OLIVIER		Madame MARTIN SAINT LEON					

Invités excusés :

Monsieur TRUPIN, Président Honoraire du SEMOCTOM
Madame CLATOT, Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) en matière budgétaire
Monsieur VEYSSIERE, Conseiller Technique du SEMOCTOM

Pouvoirs :

Monsieur TARBES donne pouvoir à Monsieur AUBY
Madame DAN DOMPIERRE donne pouvoir à Madame DOREAU
Monsieur MONGET donne pouvoir à Monsieur PAGES
Madame FAURE donne pouvoir à Monsieur LABRO
Monsieur SEVAL donne pouvoir à Madame BAGOLLE
Madame FAVRE donne pouvoir à Madame BAGOLLE

Secrétaire de Séance : Monsieur Régis PUJOL

Nombre de membres	<i>En exercice</i> 57	<i>Présents</i> 27	
<i>Suffrages exprimés</i> 33	<i>Pour</i> 33	<i>Contre</i> 00	<i>Abstention</i> 00
<i>Date de convocation</i>	26 novembre 2021		

Conformément à la loi la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le quorum demeure fixé au tiers des membres physiquement présents en exercice jusqu'au 31 juillet 2022.

Rapporteur : Monsieur LATASTE

Ayant pris connaissance des tarifs proposés pour 2022 et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical décide :

Article 1 :

D'appliquer les tarifs 2022 conformément au document annexé à la présente.

Article 2 :

D'inscrire les crédits afférents à ces recettes aux articles correspondants du budget principal et du budget annexe 2022.

Article 3 :

Le Président, la Directrice Générale des Services et la Responsable du Service de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Léon, le 09 décembre 2021
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,



Jean-François AUBY

TARIFS DU SEMOCTOM 2022

Tarifs de la redevance spéciale et de la contribution des entreprises des CDC à la REOM et RI

FLUX	Tarifs 2022	
	OM	RECYCLABLES
Seuil de facturation (<i>seulement sur les assujétis à la TEOM</i>)	240 litres	360 litres
Tarif au litre	0.058 €	0.018 €
Nombre de semaines facturées	52	26

Cas particuliers :

CDC Secteur ST-LOUBES : 26 semaines (OM en C0,5)

Etablissements scolaires : 36 semaines en OM (16 semaines de vacances) - 18 semaines en Recyclables

Campings et activités touristiques : sur justificatif/déclaration sur l'honneur pour les fermetures annuelles régulières

Besoins ponctuels : prestation avec livraison et reprise des bacs (au tarif de 60,00 €) en début et fin de période, pour une durée maximale de 18 semaines consécutives

Bornes d'apports volontaires, base de calcul : 1. Ordures ménagères : utilisation de la borne ; 2. Recyclables : Estimation d'un volume théorique de bacs dont aurait été équipé le professionnel pour une collecte en porte-à-porte

Mise à disposition de conteneurs OM / TRI / VERRE ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif

	Tarifs 2022
Bacs 120 L OM, tri ou verre	33.30 €
Bacs 240 L OM, tri ou verre	44.75 €
Bacs 240 L à serrure verre	64.52 €
Bacs 340 L OM ou tri	68.69 €
Bacs 660L OM, tri ou verre	158.19 €
Bacs 660L à serrure OM, tri ou verre	177.96 €
Bacs 660L à serrure et opercule verre	193.57 €
Option serrure	24.00 €

Particuliers : bac tri ou verre gratuit - 1er bac OM gratuit. Au-delà : payant

Entreprises ou collectivités : 2 premiers bacs gratuits. Au-delà : payant

Tarif pour livraison à domicile ou en Mairie : 5,20 €

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac

Si des équipements d'occasion sont disponibles alors l'équipement sera gratuit. La livraison

En cas de réduction de la fréquence de collecte par le SEMOCTOM : équipement en bacs supplémentaires d'OM gratuit (sous conditions)

Mise à disposition de composteurs ou indemnisation en cas de dégradation anormale ou de "disparition" sans justificatif

	Tarifs 2022
Kit de Compostage (composteur, bioseau, mélangeur)	10.50 €
Au-delà du 1er kit de compostage	25.00 €
Bioseau supplémentaire	3.50 €
Mélangeur aérateur supplémentaire	4.00 €
Fonds de composteur	10.00 €
Composteur 800 l + 10 bio seaux + mélangeur	31.50 €

Tarif réduit de 50 % sur présentation d'une déclaration sur l'honneur de vol du bac

Première livraison à domicile ou en Mairie : gratuite. Au-delà livraison : 5,20 €

**Mise à disposition d'équipements pour les déchets alimentaires (DA)
ou indemnisation en cas de dégradation anormale
ou de "disparition" sans justificatif (service mis en place en 2020)**

	Tarifs 2022
Bacs 60 L DA	33.30 €
Bacs 120 L DA	33.30 €
Bacs 240 L DA	44.75 €
Bioseaux 10 L	2.23 €
Bioseaux 30 L	5.58 €
Carte RFID	3.06 €

1er bac DA et bioseau gratuits ainsi que la livraison

Si perte d'un des deux équipements, le 1er remplacement est gratuit ainsi que la livraison.

Au-delà d'un remplacement, l'équipement et la livraison sont payants (rappel tarif livraison = 5,20 €)

Particularités applicables au-delà d'un remplacement :

- si des équipements d'occasion sont disponibles alors l'équipement sera gratuit. La livraison reste payante.

- à défaut, un tarif réduit de 50% sur les prix des équipements neufs peut s'appliquer sur

Réapprovisionnement en sacs kraft et housses au-delà des dotations annuelles fixées, dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires (DA) (service mis en place en 2020)

	Unité	Tarifs unitaires 2022	Rappel dotation annuelle
HOUSSES 120L	rouleau de 10 housses	3.80 €	50
HOUSSES 240L	rouleau de 10 housses	4.80 €	50
SACS KRAFT	liasse de 100 sacs	6.00 €	100

Mise à disposition annuelle d'une borne d'apport volontaire (artisans, commerçants, entreprises, particuliers...)

		Tarifs 2022
Borne d'apport volontaire	par borne	130.09 €
Par relevage et vidage	par borne	67.65 €

Indemnisation en cas de détérioration ou de manque de bacs prêtés lors de manifestations

	Tarifs 2022
Bacs 120 L	41.63 €
Bacs 240 L	52.04 €
Bacs 340 L	72.85 €
Bacs 660 L	187.33 €

TARIFS 2022 DES APPORTS EN DECHETERIES DU SEMOCTOM
POUR LES PARTICULIERS, COMMUNES, ETABLISSEMENTS PUBLICS ET ASSOCIATIONS du SEMOCTOM

Catégorie d'usagers	Valorisables*	Déchets verts	Non valorisables et apports en mélange **
PARTICULIERS SEMOCTOM	Gratuité des apports dans la limite des seuils fixés ci-dessous :		
	Nombre de passages par an gratuits : 25 OU Poids cumulé sur l'année : 2 500 kg (2.5 tonnes)		
Au-delà des limites de gratuité, application pour les particuliers de tarifs identiques à ceux des communes du territoire du SEMOCTOM			

Catégorie d'usagers	Valorisables*	Déchets verts	Non valorisables et apports en mélange **
ETABLISSEMENTS PUBLICS, COMMUNES et ASSOCIATIONS	Paielement dès le premier kilo		
	40.00 € la tonne, soit 0.04 €/kg sauf cartons : gratuits	95.00 € la tonne, soit 0.095 €/kg	255.00 € la tonne, soit 0.255 €/kg

Cadre particulier communes SEMOCTOM		DÉCHETS VERTS	ENCOMBRANTS
		Jours de gratuité pour les communes	Jours de gratuité pour les communes
		Chez AQUITILIA en face de la déchèterie de St Caprais-de-Bordeaux : les après-midi des lundis, mardis, mercredis et jeudis	Déchèteries de Saint Léon, Béguey et Saint Loubès : les après-midi des mardis et mercredis
		Déchèteries de Saint Léon, Saint Loubès, Saint Germain du Puch et Béguey : les après-midi des mercredis et jeudis	

* **Valorisables:** Cartons, Meubles (DEA), Ferraille, Bois, Déchets électriques et Electronique (DEEE) (1), Gravats, Plâtre, ampoules et néons, piles, batteries, bouchons, capsules de café en aluminium, cartouches d'encre, livres, cd et dvd originaux, huiles alimentaires et de vidange, jeux de société, pneus véhicules légers (1), radiographies, réemploi, textiles, verres d'emballage.

** **Non valorisables :** Encombrants, Déchets dangereux (DDS)¹

PARTICULIERS HORS SEMOCTOM	DES LE 1ER KG : 255.00 €/T avec un minimum de 20 € le passage
-----------------------------------	--

(1) apports réservés uniquement aux particuliers habitants le territoire du SEMOCTOM
 (voir règlement des déchèteries pour la liste des apports autorisés et interdits).

**TARIFS 2022 DES APPORTS EN DECHETERIES
DU SEMOCTOM
POUR LES PROFESSIONNELS DU SEMOCTOM**

Valorisables	Prix net à la tonne 2022
Déchets Verts	150.00 €
Bois	190.00 €
Ferrailles	40.00 €
Meubles (DEA) ¹	40.00 €
Huiles alimentaires	40.00 €
Batteries, Piles	40.00 €
Ampoules, néons	40.00 €
capsules café	40.00 €
cartouches d'encre	40.00 €
livres, CD et DVD	40.00 €
Verre d'emballage	40.00 €
Cartons	<i>gratuit</i>

Non Valorisables	Prix net à la tonne 2022
Gravats ²	65.00 €
Plaque de plâtre ²	110.00 €
TT Venant ou apports mixtes	255.00 €

¹ apports des DEA gratuits pour les professionnels du SEMOCTOM détenant la carte PRO eco-mobilier uniquement sur St Léon et sur présentation de la carte valide

² apports possibles de 600 kg maximum sur les déchèteries de St Léon et Béguey (en cours d'année : St Germain du Puch)

PROFESSIONNELS HORS SEMOCTOM	DES LE 1ER KG : 255.00 €/T avec un minimum de 20 € le passage
-------------------------------------	---

voir règlement des déchèteries pour la liste des apports autorisés et interdits